HAL
open science

Nice avant son annexion à la France (1848-1859)

Marc Ortolani

To cite this version:

Marc Ortolani. Nice avant son annexion à la France (1848-1859). Sylvain Milbach. La Savoie, la France, l'Europe, Peter Lang, pp.24, 2012, 978-90-5201-820-1. hal-02133682

HAL Id: hal-02133682

https://hal.univ-cotedazur.fr/hal-02133682v1

Submitted on 19 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nice avant son annexion à la France (1848-1859)

Publié dans Sylvain Milbach (dir.), *La Savoie, la France, l'Europe,*
Bruxelles, Peter Lang, 2012, pp. 47-70.

Marc Ortolani
Université de Nice Sophia-Antipolis – laboratoire EMRES

« *Tout coum' dinans* » : tout doit redevenir comme avant. C'est par cette expression dialectale qu'en 1814 le souverain piémontais exprime sa volonté de refermer la « parenthèse française », et revenir, dans tous les domaines où cela est possible, à la situation antérieure à la Révolution[1].

A partir de ce moment, débute une période que l'historiographie du XXe siècle a décrite de manière différente selon la sensibilité des auteurs. Pour certains d'entre eux, Nice demeure la petite capitale d'un monde clos, survivant dans une situation de marasme et d'abandon[2]. C'est une cité terne, repliée sur elle-même, et renouant avec le passé comme en témoigne la restauration de ses institutions traditionnelles, à l'image du Sénat d'Ancien régime qui retrouve, inchangées, ses attributions souveraines[3]. D'autres, au contraire, soulignent les ferments de l'ouverture économique et de l'essor commercial ; ils idéalisent volontiers la renaissance culturelle ainsi que les premiers jalons d'un tourisme naissant.

Sur le plan politique, durant les premières années de la Restauration et du « *Buon governo* », Nice semble volontiers se soumettre à « une monarchie localement paternelle et bienveillante, [encore] mieux appréciée des Niçois qu'elle ne l'était au XVIIIe siècle »[4]. Sans doute, les événements de 1821 ont-ils un certain écho, puisque c'est à Nice que Victor-Emmanuel 1er vient se retirer (il y restera deux mois) et que le 19 avril il y confirme son abdication[5]. Sa présence et celle de la reine Marie-Christine donne lieu à de nécessaires célébrations officielles mais aussi à des manifestations d'enthousiasme populaire. Mais le mouvement libéral ne suscite que de faibles réactions de la part de la jeunesse niçoise et « les

---

[1] Olivier Vernier « La restauration sarde », in *Nouvelle histoire de Nice* (s.d. Alain Ruggiero), Toulouse, Privat, 2006, p. 155 et s. ; Victor Emmanuel 1er annonce par exemple l'abolition de la conscription, de l'impôt sur les successions et de la patente, qui sont autant de symboles de l'administration française, ainsi que l'abandon de la législation française depuis le 23 juin 1800 et le retour aux Royales constitutions du XVIIIe siècle.

[2] Paul Gonnet, « Nice, capitale d'un monde clos 1814-1860 », in Histoire de Nice (s. d. Maurice Bordes), Toulouse, Privat, 1976, p. 247 et s. ; André Compan, *Histoire de Nice et de son comté*, Nice, Serre, 1982, p. 307 ; « Le comté somnole, monde clos, dont la langueur économique est un peu éveillée par les première manifestations d'un tourisme mis à la mode par les étrangers » : Paul Guichonnet, « Comment Nice devint française », in *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France – 1860 et nous*, Montmélian, La fontaine de Siloé, 2003, p. 318.

[3] Maryse Carlin, Paul Malausséna, « Le Sénat de Nice, cour souveraine en 1814 », *Journées internationales d'histoire du droit*, Amsterdam, 1984, Nice, Bibliothèque de Cessole, Fonds documentaire, carton 34.

[4] Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, Breil, Ed. du cabri, 2003, p. 41 et p. 49 où l'auteur évoque « l'idylle entre le comté et la dynastie de Savoie ».

[5] Par ailleurs, durant la brève régence de Charles-Albert de Savoie-Carignan, un niçois, Jean-Baptiste de Gubernatis, devient ministre des finances de l'éphémère gouvernement libéral : Hervé Barelli, Roger Rocca, *Histoire de l'identité niçoise*, Nice, Serre, 1995, pp. 106-107.

autres éléments de la population restent passifs »[6]. Ce qui caractérise la province durant cette période est en effet une grande « quiétude politique », confirmée lors de la révolution qui touche la France voisine en 1830. Si quelques opposants étrangers y trouvent parois refuge, le sentiment local est celui d'un parfait loyalisme dynastique.

Sous le règne de Charles-Félix (1821-1831), Nice connaît encore une situation économique assez médiocre : la population est modeste, les tentatives d'industrialisation peu rentables et le trafic portuaire augmente lentement[7]. Mais le roi apprécie la ville où il séjourne successivement en 1826 et 1829 ; il y fait même venir sa cour et ses ministres, et aux plus récalcitrants de ses conseillers il rappelle qu'il pourrait bien faire de Nice la « capitale du Piémont ». La présence du roi coïncide aussi avec les premiers aménagements urbains, la construction du célèbre « chemin des Anglais » qui annonce la vocation touristique de la cité et le renouveau de la vie intellectuelle.

Avec le règne de Charles-Albert (1831-1849), le mouvement se poursuit avec le développement de la fonction d'accueil et la création du *Consiglio d'ornato* qui impose à la ville un plan de développement urbain alliant élégance et modernité. Mais c'est évidemment sur le plan politique que le règne de Charles-Albert, après quelques hésitations (« *il Rè tentenna* »), marque un tournant décisif, puisque le *Statuto* du 4 mars 1848, inspiré de la Charte française de 1830, oriente la monarchie vers un régime parlementaire bicaméral. Parallèlement, une relative liberté est reconnue à la presse et le consentement à l'impôt accordé aux chambres[8]. A Nice[9], ce mouvement de réforme est accompagné par les élites locales qui se sont réunies pour la première fois, à l'occasion d'un banquet, le 11 novembre 1847. Cette réunion pour « fêter la libération du régime » revêt rétrospectivement un aspect hautement symbolique, puisqu'elle rassemble « tous ceux que l'avenir appelle, pendant les trente prochaines années, à incarner la vie politique du comté de Nice »[10]. Cette réunion des élites libérales, modérées et constitutionnalistes marque aussi l'amorce d'une vie politique plus intense et l'éveil d'une véritable conscience politique[11]. Mais le *Statuto* a aussi pour effet de réduire Nice aux proportions qui sont les siennes dans l'Etat piémontais : sur plus deux-cents députés, la Savoie n'en compte que 22 et Nice seulement 5[12]. Il sera sans doute plus difficile dans ces conditions de défendre à Turin les intérêts locaux.

Or, à une dizaine d'années du changement de souveraineté, les causes de mécontentement restent nombreuses[13] et témoignent d'un certain désenchantement : l'isolement de la province lié à ses difficultés de communication (enclavement ferroviaire et grands travaux sans cesse retardés), les « états d'âme du commerce local » troublé par la politique douanière libérale de l'Etat piémontais, la concurrence économique des ports ligures, la « piémontisation » croissante de l'administration publique, et même le mécontentement du clergé face aux mesures anticatholiques de Cavour et Rattazzi.

---

[6] Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., , p. 45 ; le 15 mars 1821, le gouverneur de Nice peut écrire au gouvernement central : « la plus parfaite tranquillité règne » : cité par Olivier Vernier, « La restauration sarde », op. cit., p. 163 ; les quelques niçois qui ont soutenu le mouvement libéral l'ont fait à Turin.

[7] René Tresse, « Les raisons du marasme économique du port de Nice 1815-1821 », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1966, pp. 183-195.

[8] Olivier Vernier, « Les réformes institutionnelles de Charles-Albert 1847-1848 », *Nice historique*, 1997, p. 12.

[9] André Compan, « La révolution de 1848. Ses répercussions dans l'ancien comté de Nice », *Nice historique*, 1949, pp. 43-47.

[10] Hervé Barelli, « Les premières élections législatives dans la province de Nice 1848-1850 », *Nice historique*, 1997, pp. 15-16.

[11] Steve Betti, « L'éveil d'une conscience politique – Discours, odes, libelles et pamphlets niçois du Printemps des peuples », *Nice historique*, 1997, p. 33.

[12] Olivier Vernier, « Nice et la représentation parlementaire de son comté à Turin 1848-1860 », *Recherches régionales*, 1990, pp. 2-11.

[13] Michel Bottin, « L'avenir de Nice en débat », *Nice historique*, 2009, p. 225.

Aussi, durant cette décennie qui sépare le *Statuto* de l'Annexion, Nice vit une période assez contrastée (I), où se mêlent espoirs et déceptions, et où les signes du progrès vont de pair avec un sentiment de désengagement que ressent Nice de la part de l'Etat piémontais. C'est dans ce contexte que la question de Nice devient un enjeu international et que les perspectives de changement de souveraineté (II) apparaissent comme une issue aux multiples difficultés dans lesquelles la province se trouve plongée.

I/ Les contrastes du développement local

L'image de « marasme économique d'une ville fermée où le temps se serait arrêtée » relève d'une tradition historiographique aujourd'hui dépassée et qui mérite d'être nuancée à plusieurs égards[14]. En effet, durant les vingt ans qui précèdent l'annexion, des progrès considérables sont accomplis : l'activité portuaire se développe ; l'essor démographique s'accompagne d'une expansion urbaine considérable qui favorise l'accueil des hivernants. Au milieu du siècle, Nice, est devenue une importante cité cosmopolite, atteignant les 37.000 habitants en 1848, « une vraie ville avec des fonctionnaires, une bourgeoisie commerçante, une aristocratie terrienne »[15], et qui confirme aussi sa fonction de capitale administrative. Sur le plan politique enfin, la cité, plutôt indifférente aux révolutions qui secouent l'Europe, se distingue par une fidélité intacte et un attachement dynastique qui se confirme à chaque voyage royal et par la participation de niçois illustres au gouvernement de l'Etat.

Mais Nice ne peut rester à l'écart des forces qui travaillent le jeune Etat piémontais ; son expansion territoriale, ses ambitions et les orientations de sa politique libérale rendent la situation de la province plus fragile provoquant un sentiment de marginalisation[16] et de légitimes inquiétudes au sein de certaines catégories de la population.

A / Les réalités de l'expansion et de la fidélité

Au milieu du XIXe siècle, la province de Nice est encore une région globalement pauvre[17]. Les seules sources de prospérité se limitent à trois éléments que sont les traditionnels revenus fonciers, le commerce maritime et, de manière plus récente, la location de logements aux premiers hivernants[18].

Les rentiers du sol, dont les terres sont exploitées, occupent encore une place importante dans l'économie niçoise, puisque, au-delà de l'aristocratie propriétaire de grands domaines, une partie de la bourgeoisie tire aussi ses revenus de la terre. Un rapport établi vers 1835 pour le ministère français des affaires étrangères atteste notamment de l'importance de

---

[14] Olivier Vernier, « Comté de Nice », in *La Savoie et l'Europe 1860-2010 – Dictionnaire historique de l'annexion,* (s.d. Christian Sorrel et Paul Guichonnet), Montmélian, La fontaine de Siloé, 2009, p. 346.

[15] Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., p. 53.

[16] Thierry Couzin, *Originalité en politique – le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie 1831-1848*, Zurich, Thesis Verlag, 2001, p. 98 et s. : « l'apparente marginalisation du pays niçois ».

[17] « [en 1860], le revenu annuel disponible par habitant s'élève [pour l'ensemble du département des Alpes-Maritimes] à 69.000 francs contre une moyenne pour l'ensemble de la France de 114.000 francs » : Gaston Imbert, « La situation économique du département des Alpes-Maritimes lors de sa constitution en 1860 », *Nice historique*, 1961, pp. 68-70.

[18] Alain Ruggiero « Une période d'incertitude », in *Nouvelle histoire de Nice*, op.cit., pp. 171-172 ; Id., « Aspects de l'économie niçoise 1814-1860 », *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, 1975, pp. 29-49 ; André Compan, « Aperçu sur la vie économique niçoise sous la Restauration sarde 1814-1848 », *Nice historique* 1983, pp. 2-21 ; Alain et Michèle-Helyett Siffre, « Péripéties d'une croissance – le littoral de Cannes à Menton de 1815 à 1870 », *Nice historique*, 1984, pp. 33-46.

la production d'huile et d'agrumes qui constituent, avec la pêche, « les branches les plus importantes du commerce de Nice »[19].

L'activité portuaire[20] s'est développée dès le deuxième quart du XIXe siècle, même si Nice souffre déjà de sa position intermédiaire entre Marseille et Gênes[21]. Le port assure les échanges entre les Etats italiens et la France[22], notamment le trafic des huiles à destination de Marseille (bénéficiant pour cela de conditions douanières préférentielles) et l'importation de céréales. Autour du port, de nombreuses maisons de commerce vivent de ce trafic, emploient des salariés et génèrent de multiples activités annexes. Pour autant, les travaux d'aménagement du port restent modestes et confirment sa situation économique secondaire au regard des grandes places commerciales de Méditerranée[23].

Hormis le commerce portuaire, le démarrage économique est assez lent, d'autant que les tentatives d'industrialisation, dans les secteurs de la soie et de la verrerie notamment, ne sont guère concluantes. Il faut dire que les capacités locales d'investissement restent faibles et que négociants et banquiers locaux préfèrent encore investir dans la construction[24]; l'économie locale peut compter - semble-t-il - davantage sur les capitaux français[25].

En revanche, la location de logements aux étrangers venant passer l'hiver est déjà importante et ne cesse de croître : le nombre des résidents est multiplié par 2,5 de 1839 à 1849 et de 3,5 de 1839 à 1861. Au carnaval de 1858, on recense à Nice 342 familles anglaises, 160 françaises, 52 italiennes, 51 russes, 49 allemandes et 44 américaines[26]. L'exploitation de cette migration d'agrément est d'autant plus importante que ces hivernants ne sont pas seulement locataires de « maisons de plaisance » appartenant à l'aristocratie locale ; ils sont aussi des consommateurs exigeants (notamment de produits de luxe) et des employeurs saisonniers de domestiques, qui contribuent ainsi à l'activité générale de la cité. L'économie d'accueil fait aussi vivre un nombre important d'hôteliers et d'aubergistes : on compte 21 auberges en 1839 ; elles sont une soixantaine, plus une vingtaine d'hôtels, en 1858. Par ailleurs, aux premiers représentants du tourisme hivernal, s'ajoutent également des étrangers qui résident sans interruption : environ 6000 français sont recensés en 1855, près de 500 anglais, ainsi que des russes, à l'image de l'impératrice douairière veuve de Nicolas 1er[27].

Parallèlement, la population de la cité augmente de manière considérable, puisqu'elle double entre 1822 et 1858 (en dépit de deux épidémies de choléra passablement meurtrières), ce qui représente une expansion démographique bien supérieure à celle de la plupart des villes françaises. Au recensement du 31 décembre 1857, la population du comté s'élève à 125.711

---

[19] Bibliothèque de Cessole, PR 59, « Statistique du Comté de Nice » (env. 1835), *Nice historique*, 1998, pp. 139-149.

[20] Pour une vue d'ensemble, Coll. *Le port de Nice des origines à nos jours*, Nice, Acadèmia Nissarda – Chambre de commerce et d'industrie, 2004, 312 p.

[21] A titre d'exemple, entre 1842 et 1846, le nombre de bâtiments entrés dans le port de Nice a augmenté de 41 % : Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., p. 53.

[22] 78% du commerce niçois se fait par voie de mer ; Alain Ruggiero, « Nice port de transit éphémère », in *Commerce et communications maritimes et terrestres dans les Etats de Savoie*, (s. d. Marc Ortolani), Nice, Serre, 2011, pp. 85-92 ; William Caruchet, *Relations économiques du comté de Nice à la France entre 1814 et 1860 d'après la correspondance des consuls de France*, Thèse droit, Aix, 1961, 258 p.

[23] Hervé Barelli, « L'index cassé de Carlo-Felice – Eléments d'histoire du port de Limpia de 1792 à 1860 », in *Le port de Nice...*, op. cit., p. 65.

[24] La situation évolue à la fin des années 1850 : Nadine Bovis-Aimar, Paul-Louis Malausséna, « La correspondance d'affaires de la banque Carlone 1858-1861 », *Nice historique*, 1998, pp. 151-159.

[25] Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., pp. 98-102.

[26] André Compan, *Histoire de Nice...*, op. cit., p. 354.

[27] Simonetta Tombaccini-Villefranque, « Nice et sa province à la veille de l'annexion », *Nice historique*, 2009, pp. 291-293.

habitants, tandis que Nice en compte 44.091[28]. L'accroissement des communes de l'arrière-pays, qui étaient traditionnellement des réservoirs de population, s'est interrompu, et ce sont désormais les quartiers urbains qui bénéficient de cette croissance. C'est là que se développent les activités de fabrication et les activités marchandes permettant aussi un accroissement de la bourgeoisie au sein de la population urbaine, comme l'atteste la proportion des domestiques représentant seulement 2,6% de la population en 1815 et 8,3% en 1858[29].

En liaison avec l'essor démographique et l'affirmation de la vocation d'accueil touristique, Nice a déjà amorcé une expansion urbaine qui ne fera que s'accentuer après son annexion à la France[30]. Dès les années 1820, la ville, jusque-là resserrée autour de la colline du château, franchit ses limites historiques et enjambe le Paillon pour commencer à s'étendre sur sa rive droite ; les remparts de la rive gauche sont nivelés et remplacés par des boulevards tandis que le pont neuf permet de desservir de nouveaux quartiers. En 1824, un plan régulateur définit les premières orientations d'urbanisme. Pour le mettre en application, un Conseil d'ornement (*Consiglio d'ornato*)[31] est institué en 1832 afin de coordonner les travaux de voirie, la construction d'édifices publics (civils et religieux) et de veiller à l'harmonie architecturale des nouveaux quartiers. Dès lors, la ville commence à s'étendre vers l'intérieur des terres (« l'avenue »), en direction de l'ouest et le long du littoral (« la promenade »). C'est dans les nouveaux faubourgs que se développe ce qu'on appellerait aujourd'hui une forme de « spéculation immobilière à finalité résidentielle » qui accompagne et rend possible le développement des activités d'accueil.

Aussi, à plusieurs points de vue, Nice est, au milieu du XIXe siècle, une ville active et attractive. Mais elle est aussi le chef-lieu d'une « division administrative », correspondant à peu de choses près à un département français, et englobe trois « provinces », assez semblables aux arrondissements : Nice, Oneglia et San Remo[32]. Elle est de ce fait une ville administrative, une véritable « capitale régionale ». Cette réalité est incontestable notamment sur le plan judiciaire[33] et militaire, mais aussi dans bien d'autres domaines : elle « est le siège d'une administration habituellement située au niveau régional, en matière de justice, d'armée de terre, de marine militaire, de carabiniers, de douanes, de sels et tabacs, de santé maritime, de service postal »... [34].

---

[28] En 1815, la cité ne comptait que 23.500 habitants, 26.000 en 1822, 29.000 en 1828, 34.000 en 1838, 37.000 en 1848 et 44.000 en 1857 : Alain Ruggiero, *La population du comté de Nice de 1693 à 1939*, Nice, Serre, 2002, 443 p.

[29] Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., pp. 54-56.

[30] « Il n'est pas conforme à la vérité [...] de faire dater de l'annexion de 1860 le mouvement d'expansion et d'embellissement urbain dont Nice a si merveilleusement bénéficié ; l'annexion a certes accéléré et intensifié ce mouvement mais elle ne l'a pas créé » : Victor Emanuel, *Chroniques niçoises*, Nice, Ed. Nice historique, 1913, p. 41 ; Véronique Thuin-Chaudron, *Nice, de la colline du château aux châteaux des collines – architecture, construction, urbanisme, 1860-1914*, Nice, Serre, 2009, 560 p.

[31] Philippe Graff, *L'exception urbaine – Nice de la Renaissance au Consiglio d'ornato*, Marseille, Parenthèses, 2000, 171 p.

[32]En 1818, Nice est élevée au rang de chef-lieu de division, circonscription militaire et civile placée sous l'autorité d'un gouverneur et d'un intendant général ; elle comprend trois provinces (Nice, Oneglia, San Remo) ; celle de Nice, divisée en deux préfectures (Nice et Sospel) et 15 mandements, circonscriptions fiscales et judiciaires : Michel Bottin, « De la division de Nice au département des Alpes-Maritimes – Les mutations administratives de l'espace régional niçois », *Nice au XIXe s. Mutations institutionnelles et changements de souveraineté*, colloque 1985, Université de Nice, pp. 7-35.

[33] Elle est le siège de deux cours souveraines, un Sénat (compétent en matière judiciaire, administrative et politique) et un Consulat de mer : Ernest Hildesheimer, « La justice dans le comté de Nice sous le régime sarde et le passage à l'organisation judiciaire française 1814-1860 », *Nice au XIXe s...*, Ibidem, pp. 337-354 ; Gian-Savino Pene Vidari (s.d.), *Les Sénats de la Maison de Savoie*, Turin, Giappichelli, 2001.

[34] Olivier Vernier, « Comté de Nice », *Dictionnaire historique de l'annexion*, op. cit., p. 346.

Dans cette capitale régionale, où les services administratifs sont nombreux, et où l'on attend toujours beaucoup de Turin, la fidélité à la couronne est une constante des élites bourgeoises. Pratiquement indifférente aux révolutions de 1821 et 1830, la ville offre une parfaite image de loyalisme qui s'exprime à chaque visite royale, celles de Victor-Emmanuel 1er en 1821, de Charles-Félix en 1826 et 1829-30, puis de Charles-Albert en 1836 et 1849, et enfin de Victor-Emmanuel II en 1857. Chacune, en fonction des circonstances, offre l'occasion aux niçois d'exprimer tantôt leur sympathie au souverain déchu, tantôt leur enthousiasme et leur reconnaissance pour le paternalisme bienveillant du monarque ; on pense ici notamment à l'affection réciproque des niçois et de leur *Càrlou-Felìs*[35].

Mais si « la fidélité niçoise est une forme de reconnaissance »[36], celle-ci a une contrepartie et les élites niçoises obtiennent souvent des positions enviables dans l'entourage du souverain et dans la haute administration[37]. En 1821, Ignace Thaon de Revel devient gouverner de la capitale ; plus tard, Antoine Tonduti de l'Escarène est ministre de l'intérieur (1831-1841) puis Octave Thaon de Revel ministre des finances (1843-1848) ; enfin De Foresta est ministre de la justice dans le gouvernement d'Azeglio (1852).

Pourtant, au milieu du XIXe siècle, et malgré ces manifestations de reconnaissance réciproque entre Nice et Turin, les élites locales commencent à ressentir les premiers signes d'abandon, comme si Nice était mise à l'écart des évolutions en cours dans le royaume de Piémont.

B / Les signes de l'abandon et de l'inquiétude

Il est sans doute excessif de considérer aujourd'hui qu'à Nice « la Restauration met tout en veilleuse »[38], mais il est certain que les aspirations des niçois, notamment en matière économique, tardent à être satisfaites et que la politique turinoise peut susciter de légitimes inquiétudes.

Il est important de rappeler que par le second traité de Paris, le 20 novembre 1815, le souverain Piémontais a recouvré Nice et la Savoie, mais a obtenu également le territoire de l'ancienne République de Gênes. Dès lors, la situation de Nice change profondément puisqu'elle n'est plus le seul débouché maritime de la partie continentale du royaume et perd sa fonction de « capitale maritime des domaines de la Maison de Savoie »[39]. Nice, placée entre la chaîne des Alpes et la ligne des douanes françaises, est désormais concurrencée par l'opulent port ligure : « infiniment mieux équipé, mieux situé, et n'opposant pas aux échanges avec le Piémont une triple barrière de cols élevés, [il] prend pour lui l'activité commerciale, accrue par le développement correspondant des voies de communication »[40]. En effet, pour sa desserte, un projet de ligne ferroviaire Turin-Gênes est lancé dès 1844[41].

En revanche, rien n'est prévu pour relier Nice à la capitale, alors que, côté français, le chemin de fer progresse vers la province niçoise. De même, pour ce qui est des routes, hormis la voie littorale plutôt « délabrée » et la route royale Nice-Turin, qui franchit le dangereux col de Tende et permet de joindre la capitale en 28 heures de voyage, le reste du réseau est médiocre : les vallées du Var de la Tinée et de la Vésubie et de l'Estéron sont très mal

---

[35] Hervé Barelli, « Charles Félix ou *Càrlou-Felìs*, la visite à Nice d'un symbole féodal (novembre-décembre 1826) », in *1388, la dédition de Nice à la Savoie*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1989, pp. 453-465.
[36] Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., p. 45.
[37] Simonetta Tombaccini-Villefranque, *La vie de la noblesse niçoise 1814-1860*, Acadèmia Nissarda, Centro di studi piemontesi, 2010, pp. 161-170 un chapitre consacré aux « grands commis de l'Etat ».
[38] Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France en 1860 », *Nice Historique*, 1946, p. 44.
[39] Albin Mazon, « Notes inédites publiées par Paul Messié », *Nice historique*, 1960, p. 188.
[40] Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France en 1860 », op. cit., p. 43.
[41] Le premier tronçon de cette ligne sera inauguré en 1848 ; elle sera achevée en 1854.

desservies. Arrivé à la tête de la division de Nice en 1848, Santa Rosa ne peut que le déplorer : « rien ne s'est fait après 1814 pour créer de nouvelles ou de plus faciles communications entre les diverses communes et entre Nice et le Piémont »[42]. Enfin, l'endiguement du Var dont les crues dévastent régulièrement la campagne niçoise, et qui, le reste du temps, forme des marécages près de son estuaire, a bien donné lieu en 1825 à la création d'un *consortium*, mais ses travaux se font attendre. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que se réalise insensiblement une orientation de l'économie vers la Provence voisine, avec laquelle les échanges s'accroissent régulièrement ; en 1843, près des trois quarts du commerce niçois sont désormais à destination de la France[43].

A cela s'ajoutent les effets inattendus d'une évolution politique pourtant soutenue par les niçois. Avec le *Statuto* et la réforme des institutions, la province, qui pensait entretenir avec le pouvoir des relations privilégiées, est désormais confrontée à des réalités nouvelles. En effet, « les premiers débats parlementaires font clairement apparaître que les intérêts de Nice seront difficilement défendus au sein de la Chambre des députés. Nice, avec ses cinq représentants, n'est plus qu'une petite province perdue dans une représentation nationale de 204 députés. [De son côté], Gênes, soutenue par une cohorte d'élus, met à profit sa forte position pour faire avancer ses intérêts avec une efficacité inconnue jusque-là. [Or], ils sont souvent concurrents de ceux de Nice, en matière de communications et d'infrastructures portuaires principalement... »[44]. Cette situation nouvelle provoque pour la première fois une indignation réelle et un appel à la résistance partisane. Auguste Carlone, qui sera bientôt l'un des animateurs du parti français et un artisan de l'annexion de Nice à la France, s'exprime le 12 juin 1848 dans *l'Echo des Alpes-Maritimes*, lancé quelques mois auparavant par des notables niçois francophiles : « Si par suite de la configuration de notre sol, et pour ménager les intérêts de Turin et de Gênes, nous devions mourir de faim derrière nos montagnes, n'ayant pour communiquer avec le Piémont qu'une route qui traverse trois chaînes de montagnes, et avec Gênes une route qui n'est pas encore classée et coupée par des milliers de torrents, si l'on nous ferme les portes du côté de la France, en un mot si la Savoie et Nice sont destinées à devenir l'Irlande de l'Italie, eh bien ! nous aurons aussi nos *repealers* (partisans) »[45].

Mais la nécessité de suivre les évolutions de l'économie et de la politique européenne conduit le gouvernement Piémontais, où est entré Cavour à l'agriculture d'abord puis aux finances, à modifier sa législation dans un sens plus libéral afin de favoriser les échanges. Divers traités abolissant les droits de douane seront ainsi conclus avec plusieurs états européens mettant fin au protectionnisme en vigueur depuis 1814. Parallèlement, à l'harmonisation des tarifs douaniers, on annonce la suppression des franchises (le port franc)[46] auxquelles les niçois attribuent leur prospérité[47]. L'historien niçois Louis Durante, dans sa

---

[42] Cité par Jean-Bernard Lacroix, « Santa Rosa et Carlone – deux visions du destin niçois », *Nice historique*, 2009, p. 246 ; Arch. Dép. A.M. 1 FS 374, Deliberazione del consiglio divisionale (mai 1850) sur la question des communications avec le Piémont.

[43] André Compan, « Aperçu sur la vie économique niçoise sous la Restauration sarde 1814-1848 », op. cit., 1983, p. 15.

[44] Michel Bottin, « Le roi, la constitution, l'unité – Les événements de 1848 vus par l'Echo des Alpes-Maritimes », *Nice historique*, 1997, p. 5.

[45] *L'écho des Alpes-Maritimes*, 12-6-1848 ; ce journal cessera de paraître le 10-7-1850 suite à une condamnation et reparaîtra à partir du 19 sous le titre nouveau de *l'Avenir de Nice*.

[46] Edouard Beri, « Le port franc », *Nice Historique*, 1924, pp. 33-48 ; sur les origines du port franc, Jean-Michel Bessi, *Le port franc de Nice-Villefranche, Saint Hospice aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Mémoire maîtrise, Histoire, Nice, 1971, 184 p. ; Michel Bottin, « Port franc et zone franche. Les franchises douanières du pays niçois », *Recherches régionales*, 1976, pp. 2-16.

[47] Le transit portuaire aurait probablement diminué même sans l'abolition du port franc, en raison du développement de la marine à vapeur qui rend moins nécessaire l'escale niçoise pour relier Marseille aux côtes

Chorographie du comté de Nice parue en 1847, a d'ailleurs clairement résumé la question : « si le commerce venait à perdre le port franc, il serait entièrement ruiné »[48].

Concrètement, ces franchises se traduisent de la manière suivante : les bâtiments accostant à Nice et Villefranche sont dispensés de visites et pratiquement tous les produits sont exonérés de taxes aussi bien à l'entrée qu'à la sortie. De même, le trafic terrestre au départ ou destiné à Nice est dispensé de droits de transit et les produits débarqués à Nice et destinés au Piémont ne sont frappés que de taxes réduites. Ces franchises sont rétablies en 1815, avec pour seule modification la création d'une taxe sur les blés étrangers.

Aussi, la nouvelle de la suppression du port franc provoque un mécontentement profond et une grave agitation, d'autant plus qu'en février 1851, les autorités militaires annoncent que l'arsenal de la marine militaire sera établi à La Spezia plutôt qu'à Villefranche, au prétexte que « le comté de Nice n'offre aucun point stratégique et que la ligne du Var n'est guère susceptible d'être défendue », les niçois étant ainsi « condamnés d'avance à être livrés au premier occupant »[49].

Une commission municipale a commencé à travailler dès 1850 sur la question du port franc pour défendre des franchises considérées comme un droit inaliénable[50]. Le 14 janvier 1851 un appel à la Chambre des députés résume le fondement des franchises niçoises, « un droit certain et positif auquel on ne pourrait toucher sans la volonté expresse de la ville et de la province » et sans laquelle le gouvernement commettrait « une vraie et flagrante spoliation »[51]. Mais c'est au printemps 1851, alors que l'examen d'un projet de loi « pour la réforme du tarif douanier » (entraînant la suppression du port franc) doit être soumis à la Chambre, que culmine l'agitation[52]. A Nice, les réunions et les manifestations se succèdent les 13 et 14 mai et le 15, le conseil municipal décide d'adresser à Turin un manifeste adopté la veille. On y rappelle l'attachement des populations au système des franchises présenté comme un privilège historique remontant à la dédition de 1388, « contrat d'union » entre les Niçois et le duc de Savoie. Ces franchises, « ayant leur origine dans un contrat politique », sont par ailleurs « une conséquence de la situation topographique et des nécessités premières d'existence de la population du pays ». Les édiles niçois reprochent en outre au gouvernement de « négliger la province de Nice dans ses traités de commerce, [de] l'oublier dans la répartition des travaux publics [et] de déclarer être prêt à l'abandonner au premier bruit de guerre ». Ils réclament par conséquent « le rétablissement et la conservation » de leurs « droits et franchises », avant de conclure par cet avertissement lourd de menaces : « A défaut, le peuple de Nice, plaçant le droit au-dessus de la force, serait réduit à considérer le contrat d'annexion comme rompu par le gouvernement lui-même, et à revendiquer son indépendance »... Trois délégués sont chargés de porter à Turin ce manifeste prophétique signé par 11.306 personnes, près du tiers de la population de Nice[53].

---

de la mer tyrrhénienne, et en raison d'une diversification de l'approvisionnement de l'industrie marseillaise : Alain Ruggiero, *Nouvelle histoire de Nice*, op. cit., p. 178.

[48] Cité par Michel Bottin, « Commerce et port franc », *Nice historique*, 1998, p. 109.

[49] Cité par Jean-Bernard Lacroix, « Santa Rosa et Carlone – deux visions du destin niçois », op. cit., p. 238.

[50] Dès 1850, la commission municipale du port franc adresse à la Chambre le manifeste suivant : « Le Comté de Nice, naturellement séparé du Piémont par une chaîne de hautes montagnes et inclinant vers la France par l'impulsion de ses intérêts, ne peut vivre en union cordiale avec les Etats du Roi et avec l'Italie qu'autant que ses droits, consacrés par d'anciens traités et par des habitudes séculaires, lui seront maintenus. Que le gouvernement vienne à briser ce lien [...], le peuple de Nice [...] pourra bien manifester le désir de se séparer d'un gouvernement qui, sans aucune utilité pour le pays, aurait foulé aux pieds ses droits et consommé sa ruine » : cité par Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., pp. 79-80.

[51] Cité par Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France en 1860 », op. cit., p. 44.

[52] Pour une vision détaillée des événements, Jean-Baptiste Toselli, *Précis historique du comté de Nice de sa fondation à 1860*, *Nice*, 1869, (3e partie : « Depuis la Restauration jusqu'en 1860 »), pp. 383-404.

[53] Quelques jours plus tard, la Chambre d'agriculture et de commerce s'élève également contre cette mesure, estimant que c'est une façon de « donner à Gênes le monopole exclusif de tout le commerce dans le royaume de

La réaction des autorités piémontaises ne se fait pas attendre. Le 19, Jules Avigdor, l'un des signataires du manifeste est arrêté pour « excitation à la révolte »[54] tandis que quatre autres s'enfuient et Carlone, craignant le même sort, se réfugie à Grasse. Parallèlement, la police ferme les cercles au sein des quels ont grossi les protestations et expulse Henri Dameth, collaborateur de *l'Avenir de Nice*. Dans les jours qui suivent, l'Intendant fait savoir aux autorités municipales que leur protestation est irrecevable tandis que la presse turinoise réprouve sans ménagement l'agitation niçoise.

Lorsque le projet du gouvernement est examiné par la Chambre[55] il donne lieu à de vifs débats, où Cavour, soutenu par les députés ligures[56], s'en tient à la suppression pure et simple de privilèges hérités de l'histoire qui s'opposent à présent au principe d'égalité découlant du *Statuto*. En faveur du maintien du port franc, s'expriment tour à tour Santa Rosa, Piccon puis De Foresta : le maintien des franchises – explique ce dernier - serait pour la province « une compensation pour balancer les violentes contrariétés qui proviennent de sa position et sa tendance naturelle vers un autre pays, qu'à la longue il ne pourrait pas toujours vaincre »[57]... Mais en réalité, la question ne se résume pas à son aspect économique et local : la suppression du port franc est une mesure politique tendant à intégrer la province de Nice dans un processus d'uniformisation qui accompagne la construction nationale. Le projet est ainsi voté durant l'été 1851 et entre en application le 31 décembre 1853, provoquant, il fallait s'en douter, une rapide diminution de l'activité portuaire[58].

Au-delà de son aspect économique, la suppression du port franc constitue pour Nice, une blessure supplémentaire qui conforte son sentiment de marginalisation, comme cela transparaît encore dans diverses manifestations. En juin 1852, à la Chambre des députés, Avigdor adresse au gouvernement un nouveau reproche qui prend la forme d'un avertissement : « quand Nice, par sa position géographique, ses mœurs, ses habitudes, ses affaires, ses rapports, se rattache si intimement à la France, lorsqu'il n'y a ni obstacle, ni montagne, ni fleuve qui l'empêche de se réunir à la France, au lieu de diminuer, par un sens politique bien compris, les obstacles qui nous séparent du Piémont, on les élève ; au lieu de montrer d'une manière indubitable qu'on s'intéresse au sort de cette province, on déroge, à son détriment, à une loi qui, en lui ôtant ses franchises, pour l'avenir lui conserve sa misère »[59]... L'Avenir de Nice défend la même position : « si Nice tourne les yeux si fréquemment du côté de la France , ce n'est pas seulement parce que toutes ses affinités naturelles, politiques et commerciales l'y convient, mais encore parce qu'elle ne rencontre de l'autre côté des Alpes qu'injustice et dédain »[60].

Sardaigne » et de faire disparaître ce qui n'était qu'une « compensation à une situation topographique » : délibération du 30-5-1851 cité par E. Sayous, « La réunion de Nice à la France (1860). Ses causes politiques et économiques », *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (séance du 30-6-1934), 1935, p. 260.

[54] Il sera libéré le 29 mai.

[55] Hervé Barelli, « L'abolition du port franc éclairée par les débats parlementaires à la Chambre des députés de Turin 1850-1851 », in *Le port de Nice...*, op. cit., pp. 103-105.

[56] Entre la fin de l'année 1850 et juin 1851, 32 pétitions de communes ligures ont été adressées à la Chambre pour réclamer l'abolition du port franc de Nice, et autant de pétitions de communes niçoises (notamment situées le long de la route royale et, de ce fait, tirant profit du commerce de Nice) ont été adressées pour en défendre le maintien : Ibidem, pp.104-105.

[57] Cité par Jean-Bernard Lacroix, « Santa Rosa et Carlone – deux visions du destin niçois », op. cit., p. 243.

[58] Les importations de la province de Nice, qui s'élevaient à 19 millions de francs en 1850 passent à 14,7 millions en 1853, et les exportations de 17,7 millions à seulement 6,6 millions pour la même période : E. Sayous, « La réunion de Nice à la France (1860). Ses causes politiques et économiques », op. cit., p. 261.

[59] Discours du député Avigdor, Chambre des députés, séance du 19-6-1852, dont le texte est reproduit par Hervé Barelli, Roger Rocca, *Histoire de l'identité niçoise,* op. cit., p. 121.

[60] *L'Avenir de Nice*, 24-6-1852.

Pour compléter le tableau, il faudrait évoquer également les effets de la réforme administrative consécutive à la loi Rattazzi du 23 octobre 1859, par laquelle la division administrative prend le nom de province et la *« vecchia provincia »* celui de *« circondario »*, simple découpage administratif[61]. Ce « déclassement administratif » a pour effet de noyer le comté de Nice, devenu *« circondario »*, dans un ensemble régional largement ouvert sur la Ligurie, dont il faut prendre en compte les intérêts souvent opposés à ceux de Nice ; cette réforme a donc insensiblement pour effet « d'affaiblir les moyens de défense du particularisme niçois »[62].

C'est face à ces manifestations de désaffection réitérées de la part d'un état Piémontais, surtout préoccupé par le *Risorgimento* et ses destinées italiennes, et au sentiment de marginalisation qui s'en suit, que commence à germer à Nice l'idée d'un possible changement de souveraineté.

II / Les perspectives d'un changement de souveraineté

A plusieurs reprises, Nice a déjà été française[63] et si l'on peut oublier sa lointaine période provençale antérieure à 1388, il est plus difficile d'occulter les occupations louis-quatorziennes (1691-1696 et 1705-1713)[64], et l'ainsi dite *« epoca francese »* (1792-1814) qui couvre la Révolution et l'Empire. Aussi, dans l'esprit d'une partie des niçois, l'abandon d'un Etat piémontais, dont la politique et perçue comme ingrate et vexatoire, et l'annexion à une France en pleine expansion ne serait qu'un juste revers de l'histoire. D'ailleurs, l'idée n'est pas neuve et dès 1838, le comte de Cessole, premier Président du Sénat, dans un rapport intitulé *Réflexions sur le port franc de Nice*, ne peut s'empêcher de constater, malgré sa fidélité au gouvernement, l'état inquiétant des affaires et de signaler dans sa conclusion que des « ennemis de l'Etat font ressortir les avantages que Nice retirerait d'appartenir à la France»[65].

Mais à l'évidence la question est complexe car elle se pose sur deux plans[66] : si localement l'opposition entre partisans et adversaires du changement de souveraineté a tendance à s'accentuer, sur le plan diplomatique les hésitations persisteront longtemps, jusqu'aux dernières semaines précédant le traité d'annexion.

A / L'accentuation des oppositions locales

---

[61] Il faudrait évoquer aussi la réforme judiciaire du 22-9-1822 qui a modifié la juridiction du Sénat de Nice dont dépendaient avant la réforme deux préfectures « niçoises » et le conseil de justice d'Oneglia et, après la réforme, une préfecture niçoise et deux préfectures ligures : Simonetta Tombaccini-Villefranque, « Le sénat de Nice – L'institution et les hommes à travers ses archives 1814-1860 », in *Les Sénats de la Maison de Savoie*, op. cit., pp. 99-118.

[62] Michel Bottin, « De la division de Nice au département des Alpes-Maritimes – Les mutations administratives de l'espace régional niçois », op. cit. ; Idem, « Le comté de Nice en question 1814-1860 », in *1388, la dédition de Nice à la Savoie*, op.cit., pp. 443-451.

[63] Paul Isoart, « A propos de 1860. Réflexions sur le destin de Nice », *Nice historique*, 2010, pp. 7-37.

[64] Pierre-Olivier Chaumet, *Louis XIV comte de Nice – Etude politique et institutionnelle d'une annexion inaboutie 1691-1713*, Thèse droit, Paris II, 2002, Nice, Serre, 2006, 368 p.

[65] Cité par Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France en 1860 », op. cit., p. 44.

[66] « Les événements se déroulent sur deux plans séparés : le niveau international des chancelleries [... et] le plan des populations concernées » : Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France*, op. cit., p. 322.

Le « parti français »[67] (c'est ainsi qu'on l'appellera bientôt) a commencé à se structurer dès la fin des années 1840, autour d'un journal,*l'Echo des Alpes-Maritimes*[68], fondé par un groupe de jeunes libéraux, parmi lesquels l'ingénieur Victor Juge et le banquier Auguste Carlone[69]. Il prendra en 1850 le titre significatif d'*Avenir de Nice,* où se distinguera à partir de 1855 le publiciste français Albin Mazon.

D'un point de vue politique, le « parti français » est d'abord républicain, proche de la gauche et favorable à la Deuxième République, *l'Avenir* défendant les valeurs libérales modérées. Aussi, les partisans de la France sont d'abord peu favorables à Napoléon III et *l'Avenir* se montre hostile au gouvernement impérial tout en soutenant les républicains français réfugiés à Nice. Mais au cours des années 1850, on prend conscience que l'anti-bonapartisme n'est pas la meilleure solution pour défendre l'annexion de Nice à la France. Le « parti français » évolue alors vers le bonapartisme, et épouse certaines de ses valeurs, Carlone se présentant par exemple comme un partisan du principe des nationalités.

En même temps, se précise l'assise sociologique de ce parti et il apparaît que ses membres sont presque tous liés au monde du commerce ou de la finance : parmi les plus actifs, on rencontre les négociants Prosper Girard, Auguste Gal, Victor Tiranty, Maxime Sauvan, Joseph Boutau, Paul Gautier, ou les banquiers Auguste Carlone et Jules Avigdor ; d'autres se déclarent simplement « propriétaires » tels Ferdinand Poullan. Plusieurs d'entre eux sont nés en France, d'autres y ont étudié, tels que Carlone ou Juge. Le « parti français » représente donc les intérêts de la bourgeoisie d'affaires blessée par la suppression du port franc, mais commence aussi à trouver des adeptes dans les milieux populaires urbains. Sur le plan des idées, il défend le libéralisme, le « principe des nationalités » et, par voie de conséquence, l'espoir du rattachement de Nice à la France.

Ce parti trouve également deux soutiens actifs. Le premier, à Nice, auprès du consul de France Léon Pillet[70] qui, malgré ses maladresses, défend avec ferveur les « idées françaises », bien qu'il n'entretienne pas de très bonnes relations avec Carlone et *l'Avenir*, dont la récente conversion au bonapartisme lui paraît suspecte. Un autre soutien apparaît dans les villages de la campagne du moyen et haut-pays avec les associations de médaillés de Sainte Hélène. Par un décret de 1854, Napoléon III, assurant l'exécution des dernières volontés de son oncle, a ouvert un crédit pour récompenser les officiers et soldats de l'armée française ayant servi entre 1792 et 1815. Dans la province de Nice, entre 1857 et 1859 quelques trois-cents médailles sont décernées et deux-cents requêtes sont encore en instance[71]. Ces hommes à présent âgés, mais ne manquant pas d'influence dans leurs villages respectifs, ne se contentent pas d'entretenir la légende napoléonienne mais prennent souvent parti pour l'annexion de Nice à la France impériale. Le consul de France, dans sa correspondance avec le Ministère des affaires étrangères, écrit à leur propos : « Je n'ai parlé jusqu'ici que de la ville de Nice. Dans le reste du comté, les sentiments français sont encore plus prononcés. Dans la

---

[67] Henri Courrière, *L'Etat, la nation et la petite patrie – la vie politique à Nice et dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1898 : genèse d'un département français*, Thèse histoire, Nice, 2008, vol. 1, pp. 33-37.

[68] C'est le 1er janvier 1848 que paraît à Nice le premier numéro de *l'Echo des Alpes-Maritimes* : Paul Gonnet, « La presse et l'opinion à Nice en 1848 », Provence historique, 1960, fasc. 39, p. 5.

[69] Michel Bottin, « Le parti français après l'annexion. Chronique de la vie politique niçoise d'après la correspondance d'Auguste Carlone », *Nice historique*, 2010, pp. 190-241 ; sur le fonds d'archives Carlone relatif à l'histoire de l'annexion, Simonetta Tombaccini-Villefranque, « Notes sur les sources d'archives publiques et privées pour l'histoire de l'annexion du comté de Nice », in *Aux sources de l'histoire de l'annexion de la Savoie*, (s. d. D. Varaschin), Bruxelles, PIE Peter Lang, 2009, pp. 91-99.

[70] Sur son action, Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France vue à travers la correspondance du Ministère des affaires étrangères », *Nice Historique*, 1960, pp. 92-140.

[71] Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., pp. 112-113.

montagne, il n'est pas de famille qui ne compte quelque vieux soldat de l'Empire parmi ses chefs. Le nom de Napoléon III y produit un effet magique »[72]...

Les raisons de l'attrait que la France exerce sur Nice sont diverses[73]. Elles sont d'abord d'ordre économique, et on insiste sur les « liens naturels » existant entre la France et le comté, séparés par un fleuve qui, contrairement aux Alpes, n'a rien d'une frontière. Or, les partisans de l'annexion soutiennent que les relations commerciales du comté de Nice avec la France sont entravées par des barrières douanières qui empêchent le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Par ailleurs, les ouvriers de Nice et de l'arrière-pays partent régulièrement chercher du travail en France (à Toulon ou Marseille notamment), où ils retrouvent « une communauté naturelle de langage, de mœurs et de sympathies ». Aux arguments économiques, s'ajoutent des raisons historiques, en insistant sur la lointaine appartenance de Nice à la Gaule narbonnaise, puis à la Provence jusqu'en 1388, et enfin son intégration à la République française sous la Révolution. Enfin, sont avancées des justifications ethnographiques : pour Victor Juge (ayant lui-même francisé son nom qui s'écrivait initialement Giuge), « la langue et la race des habitants sont entièrement provençales ou françaises »[74]. Mais les raisons défendues par le « parti français » sont surtout politiques : Nice a été « abandonnée » par Turin et de par sa position géographique, elle sera bientôt victime d'une unité italienne dont elle n'a rien de bon à attendre. En revanche, la France peut lui offrir l'efficacité de son administration, la supériorité de sa législation, de son système d'éducation (et des carrières qu'il permet d'espérer) et le dynamisme de son économie, dont découleront de multiples avantages matériels, à commencer par l'ouverture sur un marché de plus de trente-six millions de consommateurs. Enfin, sur le plan religieux, les milieux catholiques, troublés par les lois anticléricales du gouvernement piémontais, tournent volontiers leurs regards vers la France concordataire[75].

Pour faire face au « parti français », les « anti-séparatistes »[76] se sont regroupés autour de deux quotidiens : le *Nizzardo*, quotidien démocrate lié à Garibaldi, est publié en langue italienne depuis 1853. Partisan de l'unité italienne, il est très hostile à la réunion de Nice à la France. La *Gazette de Nice,* fondée par un rentier niçois, Gonzague Arson, est un journal de tendance libérale proche du gouvernement de Turin, qui défend pour sa part des positions plus localistes.

Bien que ne constituant pas un groupe très homogène ni très structuré, les adversaires de l'annexion obtiennent de nombreux appuis. Ils sont soutenus par les piémontais employés de l'administration, les italiens installés à Nice[77] (parmi lesquels quelques réfugiés politiques), et les représentants de certains secteurs d'activité, notamment les professions judiciaires très influentes dans la cité. Ils ont également l'appui de certains émigrés français, tels Alphonse Karr qui s'en prend aux bonapartistes dans sa revue satyrique *Les guêpes*, ainsi que de la

---

[72] Cité par Jean-Bernard Lacroix (s. d.), *Napoléon III et les Alpes-Maritimes (catalogue d'exposition),* Milan, Silvana Editoriale, 2010, p. 23.

[73] Ces raisons apparaissent dans une série d'articles signés Victor Juge, parus dans *l'Avenir* à la fin de l'année 1859 et au début de l'année 1860 ; ils sont ensuite réunis dans un recueil : *Mémoire sur l'annexion du comté de Nice à la France*, Nice, Imprimerie Canis, 1860, 63 p. : Henri Courrière, *La vie politique à Nice et dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1898...*, op. cit., pp. 42-46.

[74] Le député de l'Yonne Philippe Simon Dupin, qui décèdera à Nice en 1846 nous laisse le témoignage suivant : « La société de Nice est vraiment française, française par la langue, française par les lois, les établissements, les relations de tous les jours, française aussi par les lumières et par l'urbanité » : cité par Robert Latouche, *Histoire de Nice,* Ed. Ville de Nice, 1954, tome I.

[75] Par ailleurs, et ce n'est pas négligeable, le clergé niçois, très influent dans le pays, sait parfaitement qu'un curé français reçois de l'Etat huit francs par jour, alors que le desservant niçois d'une cure de montagne ne peut compter que sur trois francs : Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., p. 110.

[76] Henri Courrière, *La vie politique à Nice et dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1898...*, op. cit., pp. 37-42.

[77] Environ 5500 personnes en 1860 d'après le *Messager de Nice*.

colonie étrangère, anglaise et russe en particulier[78]. Ils tirent enfin bénéfice de la haute figure de Garibaldi, et de l'activité du député niçois Charles Laurenti-Robaudi. Les anti-annexionnistes sont suffisamment puissants et influents au sein de la municipalité niçoise pour imposer au conseil municipal en septembre 1859 le vote d'une adresse à Victor-Emmanuel II afin de l'assurer de l'attachement de la ville au roi et à la patrie italienne[79], imités dans les jours qui suivent par divers groupements professionnels.

Les arguments défendus par les adversaires de l'annexion sont également divers[80]. Ils reposent d'abord sur l'italianité historique de Nice (en insistante sur la libre dédition de 1388 et en minimisant « l'accident historique » de 1792), et l'attachement de la population, notamment des milieux populaires, pour son histoire, ses traditions et sa fidélité à l'égard de la Maison de Savoie ; les figures héroïques de Catherine Ségurane et de Garibaldi sont évidemment largement mobilisées.

A cette opposition grandissante s'ajoute un argument, ignoré en Savoie, et qui est pour le moins délicat : il s'agit de la question linguistique. La langue parlée par la grande majorité des habitants dans leur vie quotidienne et véhiculée par la culture familiale, n'est ni le français ni l'italien, mais le niçois (ou *nissart*) qui se dote progressivement d'une grammaire et d'une littérature[81]. Bien entendu, les interprétations divergent quant à l'aire linguistique à laquelle s'intègre le niçois : pour les uns, il ne s'agit que d'un dialecte provençal, tandis que pour les autres, c'est un idiome spécifiquement transalpin, plus proche du ligure que du piémontais[82]. De son côté, l'italien (sauf exception) reste la langue administrative, celle des fonctionnaires, de l'école, de la justice et des relations avec la capitale. Quant au français, il est surtout employé par l'aristocratie et la bourgeoisie commerçante, dans la presse et le négoce, ce qui incite une partie de la bourgeoisie locale à envoyer ses fils étudier en France, à l'exception des juristes qui doivent poursuivre leurs études à Turin.

Cette opposition culturelle culminera dans les semaines de tension qui précèdent l'annexion, avec ce que l'on appellera « la guerre des théâtres » qui deviennent les centres de propagande privilégiés des deux partis : le théâtre Tiranty (français) s'opposera au théâtre royal (italien), chacun choisissant une programmation valorisant tantôt une langue tantôt l'autre, et donnant lieu à des manifestations souvent houleuses des publics respectifs, sous les regards amusés des spectateurs étrangers.

Forts de ces multiples arguments, les deux partis opposés continuent de confronter leurs positions au moyen de leurs journaux au risque de troubler plus encore une opinion

---

[78] Selon le consul de France, Pillet, « l'opposition italienne trouva auprès d'augustes étrangers (qui passaient l'hiver à Nice) un encouragement peu déguisé » : cité par André E. Sayous, « La réunion de Nice à la France (1860). Ses causes politiques et économiques », op. cit., p. 250 ; Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., pp. 204-205 ; le « parti français » évoque également l'action de « sociétés secrètes » italiennes apportant leur appui aux anti-annexionnistes, dont il est difficile cependant de mesurer l'influence.

[79] Le Syndic de Nice, François Malausséna, est lui-même resté longtemps, avant sa conversion à la cause annexionniste, « l'homme du gouvernement sarde » : Simonetta Tombaccini-Villefranque, « Louis Lubonis et François Malausséna, deux niçois au cœur des événements de 1860 », *Nice historique*, 2010, p. 49.

[80] On les trouve notamment dans *Nice et l'Italie*, dont les auteurs sont Eugène Emanuel, rédacteur du *Nizzardo*, et H.G. Montferrier, rédacteur de la *Gazette de Nice*.

[81] Le *nissart* gagne ainsi en dignité grâce notamment à Joseph-Rosalinde Rancher, François Guisol et Joseph Micèu pour la grammaire : Christiane Bailet, *Joseph-Rosalinde Rancher et le dialecte niçard*, Aix-en-Provence, La pensée universitaire, 1956, 206 p. ; Rémy Gasiglia, « Relecture de Rancher », *Nice historique*, 1985, pp. 87-100 ; Marie-Louise Gourdon, La grammatica nissarda de Joseph Miceù, Nice, Pierotti, 1975, 197 p. ; Marie-Louise Gourdon, « Le premier grammairien niçois, Joseph Miceù (1796-1877) », Nice historique, 1975, pp. 58-68 ;Ralph Schor, « Le renouveau de la littérature nissarde au XIXe et XXe s », in *Alpes-Maritimes* (Coll.), Paris, Bonneton, 1993, p. 294 et s. ; Ralph Schor (s. d.), *Anthologie des écrivains du comté de Nice*, Nice, Serre, 1990, 499 p.

[82] G. Vergezzi Ruscalla, *La nazionalità di Nizza*, Nice, Caisson, 1860, pp. 15-23.

publique indifférente ou partagée. Un témoin français résume ainsi la situation : « Tous les jours la *Gazette de Nice* déclare *urbi et orbi* que la population est italienne et qu'elle ne cessera d'être fidèle au roi Victor-Emmanuel. Tous les jours à la même heure, *l'Avenir de Nice* affirme que la population est française et qu'elle appelle de tous ses vœux l'annexion à la France... ». Pourtant, c'est bien loin des tensions locales que le sort de la province va se jouer.

B / La persistance des hésitations diplomatiques

L'attrait qu'exerce la France sur une partie de la population niçoise coïncide avec les orientations de la politique européenne de Napoléon III qui porte un regard nouveau sur Nice et à la Savoie. Espérant quelques compensations au soutien accordé au Piémont dans sa lutte contre l'Autriche, il commence à envisager l'annexion de Nice et de la Savoie comme une contrepartie. Cette perspective semble d'ailleurs conforme au principe des nationalités et à la nécessité de garantir les frontières naturelles de la France par l'intégration au territoire national des versants français des Alpes. On peut y voir aussi la volonté de contrôler cette portion de la côte méditerranéenne qui, depuis 1857, a vu s'installer au Lazaret de Villefranche une base de ravitaillement naval concédée à la Russie, l'ancien adversaire de la guerre ce Crimée[83].

Mais si l'hypothèse d'une annexion provoque localement une agitation croissante, ce n'est pas au niveau local, mais bien sur le plan diplomatique, que la question sera réglée. Or, dès la rencontre de Plombières, le 21 juillet 1858, Cavour, a accepté, contre la promesse française de l'aider à unifier le nord de l'Italie, d'abandonner la Savoie, en conformité avec le principe des nationalités. Il a exprimé en revanche d'importantes réserves sur le sort de Nice, « ce joyau qui embellit le diadème de l'Italie »[84], dans la mesure où, selon lui, « les niçards tiennent par leur origine, leur langue et leurs habitudes, plus au Piémont qu'à la France »[85]. Quelles que soient les justifications, en agissant ainsi, Cavour donne satisfaction à l'opinion publique et à l'opposition particulièrement sensibles sur ce point, mais probablement aussi il tente de conserver Nice comme marge de manœuvre pour les négociations à venir. Comme le souligne Paul Guichonnet, « sa position exacte sur la cession n'est pas facile à saisir car elle est commandée par deux mobiles. L'un permanent est le sentiment personnel, partagé par la majorité des piémontais, de la répugnance à abandonner la province. L'autre, beaucoup plus flexible, est d'obéir aux opportunités de la négociation »[86]. Quoi qu'il en soit, Cavour « reste dans le vague » concernant la cession de Nice, même « s'il semble avoir compris [déjà] que l'abandon ne pourra pas être évité »[87].

---

[83] Alain Ruggiero (s.d.) *Nouvelle histoire de Nice*, op. cit., p. 180 : précisément, il s'agit d'un dépôt de charbon et d'un hôpital pour les marins malades.

[84] « Il exprime des réserves pour Nice qu'il tient pour italienne en invoquant le principe des nationalités » : Christian Sorrel, « Comment la Savoie et Nice sont devenues françaises », *L'histoire*, n°351, 2010, p. 11.

[85] André Compan, *Histoire de Nice...*, op. cit., p. 357 ; « Cavour aurait, selon sa propre version (Luigi Chiala, *Cavour, lettere edite ed inedite*, Turin, 1885, t. III, p. 5) refusé d'abandonner Nice à cause de sa nationalité, et impressionné, sur ce dernier point Napoléon III par la force de ses arguments » : André E. Sayous, « La réunion de Nice à la France (1860). Ses causes politiques et économiques », op. cit. , p. 247 ; selon Paul Gonnet, en revanche, « dès cette étape du grand scenario (Plombières), la cession de Nice à la France a été projetée » par Cavour et Victor-Emmanuel : *La réunion de Nice à la France*, op. cit., p. 121.

[86] Paul Guichonnet, « Comment Nice devint française », op. cit., p. 322.

[87] Joseph Levrot, « L'annexion de Nice à la France », *Nice historique*, 1910, p. 211.

D'ailleurs, dès le mois de décembre, une convention secrète signée entre Napoléon III et le roi de Sardaigne, « prévoir explicitement la remise à la France de la *province* de Nice »[88], et un accord secret du 24 janvier 1859 confirme cet engagement.

Au printemps suivant (le 14 mai 1859), le passage à Nice des troupes françaises qui partent combattre les Autrichiens donne lieu à des manifestations très chaleureuses de la part de la population, qui vient accueillir les soldats à la frontière du pont du Var. Non sans préméditation, à la tête du premier bataillon entrant à Nice a été placé le capitaine Reille, petit-fils du Maréchal Masséna, gloire niçoise du premier Empire. Dans la ville en liesse[89], tandis que les *bugadières* (lavandières) lavent le linge des militaires, qu'on leur offre des oranges et des bouquets de fleurs, que chaque habitant s'empare d'un soldat, le loge et le nourrit, l'évêque, Mgr Sola bénit les régiments. Quant au premier magistrat de la cité, François Malausséna, il salue dans un émouvant discours « l'auguste et fidèle allié », « la vaillante et héroïque armée française » qui, « sans hésitation », s'est lancée « avec la rapidité de l'éclair au-delà des Alpes ». Le consul de France ne peut qu'apprécier de telles paroles et demandera la croix de la légion d'honneur pour une personnalité ayant su monter « tant de zèle, et dont l'heureuse influence a contribué à faire prédominer les tendances françaises sur les intrigues de la démagogie italienne »[90].

D'après la presse annexionniste, ces multiples manifestations traduisent incontestablement une prise de conscience des populations, et un encouragement au processus de changement de souveraineté. Le Consul de France peut écrire à ce propos : « c'est une idée fixe maintenant chez trois quarts des Niçois qu'ils deviendront Français à la fin de la guerre »[91]. Quant à Cavour, son opinion paraît prête à basculer comme semble le montrer un échange avec le député Mamiani qui cherche à percer ses intention : après avoir évoqué le sort de la Savoie, celui-ci l'interpelle en ces termes : « *Ma Nizza ! Io spero che quella perla d'Italia non sarà tolta* ». Le ministre l'interrompant lui aurait répondu : « *Che perla ? Che perla ? Quando si tratta di acquistar diamanti !* »[92]...

Après les victoires Franco-sardes de Magenta et Solferino (4 et 24 juin 1859), la France se retire du conflit. De retour, les troupes françaises traversent à nouveau Nice, durant la deuxième quinzaine d'août et sont reçues par la population avec le même enthousiasme qu'à l'aller. L'armistice de Villafranca (11 juillet 1859), qui sera ensuite consacré par la paix de Zurich (10 novembre), met fin aux opérations militaires. Mais cet accord ne permet au Piémont d'obtenir que la Lombardie, la Vénétie (ainsi que les forteresses de Mantoue et Peschiera) restant toujours sous le contrôle de l'Autriche.

Face à ce demi-échec, et suite à la démission de Cavour le 13 juillet, remplacé par La Marmora (avec De Morbida aux affaires étrangères et Rattazzi à l'intérieur), la cession de

---

[88] Olivier Vernier, « Comté de Nice », *Dictionnaire historique de l'annexion*, op. cit., p. 347 ; l'article 3 de cet accord stipule : « le duché de Savoie et la province de Nice seront réunis à la France », sans évoquer en revanche le sort de Menton et de Roquebrune (Alberto Lupano « L'affaire di Menton e Roquebrune tra consenso popolare e diplomazia a metà ottocento » », in *Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté en Europe occidentale de la Révolution au lendemain de la première guerre mondiale*, colloque de Nice-Chambéry 2010 (s. d. Marc Ortolani), à paraître) ni celui de Monaco.

[89] Les événements sont notamment décrits par Alphonse Karr dans *Les Guêpes* et dans *Les français à Nice* : Jean-Bernard Lacroix (s. d.), *Napoléon III et les Alpes-Maritimes*, op. cit., p. 22 ; Paul Gonnet, *La réunion de Nice à la France*, op. cit., pp. 127-129.

[90] Cité par Simonetta Tombaccini-Villefranque, « Louis Lubonis et François Malausséna, deux niçois au cœur des événements de 1860 », op. cit., p. 48.

[91] Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France en 1860 », op. cit., p. 46.

[92] Rapporté par Albin Mazon (sous le pseudonyme de Docteur Francus), *Mémoires d'un songeur*, Privas, 1906 : Joseph Levrot, « L'annexion de Nice à la France », op. cit., p. 211.

Nice n'est plus à l'ordre du jour[93]. D'ailleurs, Napoléon III, n'ayant pas entièrement rempli sa part du contrat, n'aurait-il pas lui-même déclaré : « Votre gouvernement me paiera les dépenses de guerre et nous ne penserons plus à Nice et à la Savoie » ?...

Tout en continuant à demander à son aide à Cavour pour parvenir à « sauver Nice », Rattazzi a nommé sur place « l'italianissime » Montezemolo en qualité de gouverneur, avec pour mission, selon le Consul de France, « de combattre à tout prix les tendances françaises »[94]. Il organise d'ailleurs diverses manifestations de fidélité à l'égard du Piémont, relayées par les journaux anti-annexionnistes, *Il Nizzardo* et *la Gazette de Nice*. En revanche, *l'Avenir* s'en tient sans ambiguïté à ses positions : annexion de l'Italie centrale au Piémont compensée par l'annexion de Nice et de la Savoie à la France. Face à lui, *la Gazette de Nice* n'envisage que deux solutions possibles : « Continuer à vivre sous le gouvernement bien aimé de Victor-Emmanuel, ou bien être rendu à une situation d'Etat indépendant »[95].

Mais à la fin de l'année 1859 la situation semble à nouveau évoluer, et le 15 janvier 1860, lorsque Napoléon III reçoit le ministre des affaires étrangères piémontais Désambrois, il réitère sa demande d'obtenir l'annexion de la Savoie et de Nice à la France, comme étant indissociable de l'annexion de l'Italie centrale par le Piémont.

Aussi, lorsque Cavour revient au pouvoir, le 20 janvier 1860, il lui sera difficile de s'y opposer, même si par l'intermédiaire du diplomate Constantin Nigra et du comte d'Arese, il cherchera encore à « éluder la question de Nice »[96]. Un témoin relate que « Cavour voudrait ne rien céder et résister jusqu'au bout au sujet de Nice ... » mais il ajoute que « la grandeur de l'enjeu est telle, qu'il ne faut pas trop compter sur sa constance »[97]... Dès lors que la décision est prise, et qu'il se résigne à ce « grave sacrifice », les diplomaties s'engagent vers ce qui deviendra le traité de Turin et l'organisation du plébiscite, et Cavour lui-même veillera à « assurer par des mesures habiles le succès du vote »[98]. Garibaldi pourra bien demander au Roi, par l'intermédiaire du colonel Türr, si la triste nouvelle de l'abandon de Nice est confirmée. Le souverain lui répondra non sans une certaine cruauté : « Oui, mais dites au général que c'est non seulement Nice mais la Savoie. [Et] dites-lui aussi que si je m'accommode d'abandonner le pays de mes aïeux, de toute ma race, il doit s'accommoder à perdre le pays où, lui seul, est né »[99]...

---

[93] « Contrairement à l'opinion couramment professée, qui veut que le rattachement de la Savoie et du comté de Nice ait découlé naturellement et sans difficultés des accords de Plombières et du traité franco-sarde qui les avait suivis, ce rattachement faillit bien ne pas avoir lieu. Au lendemain de Villafranca, il paraissait bien oublié et les opinions les plus diverses circulaient tant à Turin qu'à Paris et en Savoie même comme à Nice » : François Garelli, *Histoire des relations franco-italiennes*, Paris. Ed. Rive droite, 1999, p. 215.

[94] Léo Imbert, « Nice à la France. Formation et organisation du département des Alpes-Maritimes en 1860 », *Nice historique*, 1940, p. 99.

[95] Respectivement, *l'Avenir*, 23-9-1859 ; *la Gazette de Nice*, 25-8-1859.

[96] « Il tâche d'éluder, de retarder, et s'il fait sans trop de peine son deuil de la Savoie, il cherche jusqu'au dernier moment à garder Nice » : Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France en 1860 », op. cit., p. 48.

[97] Témoignage de l'envoyé genevois Abraham Tourte, du 19-2-1860 cité par Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie...,* op. cit., p. 323.

[98] Lettre de Cavour à Nigra, 27-3-1860 ; sur le plébiscite niçois, Marc Ortolani, « Le plébiscite de 1860 pour l'annexion de Nice à la France », in *L'avvio subalpino all'unificazione italiana – I plebisicti del 1860 e il governo sabaudo*, colloque de Turin 2010, (s. d. Gian Savino Pene Vidari), à paraître ; Ugo Bellagamba, « La construction du consentement : acteurs et instruments à travers l'exemple du plébiscite niçois », in *Consentement des populations, plébiscites et changements de souveraineté...*, op. cit.,à paraître ; Jean-Rémy Bézias, « Qu'est-ce qu'un plébiscite au XIXe siècle ? L'exemple niçois en perspective », in *Villes frontière et changements de souveraineté en Méditerranée – le rattachement du comté de Nice. Regards de France et d'Italie*, colloque de Nice 2010, (s. d. Ralph Schor), à paraître.

[99] Le roi fait allusion à l'origine ligure des parents de Garibaldi qui seul est né à Nice en 1807 : son père, Domenico, est né à Chiavari en 1766 et s'établit à Nice à l'âge de 4 ans ; sa mère, Rosa Raimondo est une piémontaise née à Loano.